

Aménagement du quartier de la gare

Ville de Bernay



Bilan de la concertation

Août 2022



INTRODUCTION	3
1 LES ELEMENTS CONTEXTUELS DU PROJET.....	5
1.1 LE CONTEXTE DU PROJET	5
1.2 LES ATTENDUS DU PROJET.....	5
1.3 LE CALENDRIER DU PROJET	9
2 LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION	10
2.1 LES OBJECTIFS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION	10
2.2 LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION	11
3 ANALYSE DES CONTRIBUTIONS	14
4 CONCLUSION.....	17

INTRODUCTION

Modalité de la concertation – Arrêté du Maire

Le présent document constitue, à la date du 31 août 2022, le bilan de la concertation menée du 20 juin 2022 au 12 août 2022, à Bernay, laquelle a permis d'informer et de recueillir la parole des habitants sur le projet d'aménagement des abords de la gare.

Cette concertation fait suite aux actions de concertation facultatives du 22 avril 2022 et du 6 mai 2022. La réunion du 22 avril à destination de l'ensemble des bernayens a permis d'informer sur l'état d'avancement de la réflexion et de recueillir les premières contributions des habitants. La réunion du 6 mai était destinée à l'information des acteurs économiques et institutionnels situés aux abords du projet.

Après avoir recueilli les observations et contributions des habitants et acteurs économiques, dans le cadre d'une concertation facultative, la ville de Bernay a souhaité engager la concertation publique sur le projet telle qu'elle est définie à L'article L 103-2 du code de l'urbanisme :

Article L 103-2 du code de l'urbanisme : "*Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ; [...] 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, [...] dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ; et est codifiée à l'article R103-1 du code l'urbanisme qui précise : Les opérations d'aménagement soumises à concertation en application du 3° de l'article L. 103-2 sont les opérations suivantes : [...] 2° La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ;"*

L'objectif de cette phase de concertation est de permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées.

A l'issue de la concertation, le Conseil municipal en arrêtera le bilan.

Par arrêté du Maire, engageant la concertation, en date du 8 juin 2022, les modalités de concertation ont été fixées de la façon suivante :

- mise à disposition du public, des documents d'études, de niveau AVP, dans leur état d'avancement au lancement de la concertation, ainsi que le document de synthèse de présentation établi pour la réunion publique du 22 avril. Ces documents ont été consultables en Mairie, aux horaires d'ouverture, durant toute la concertation. Ils étaient également consultables sur le site de la Ville de Bernay.
- mise à disposition d'un registre, permettant l'enregistrement et la conservation, des remarques du public, conservé en Mairie et accessible à toute personne intéressée, soit sous la forme dématérialisée à l'adresse mail créée pour le projet et dédiée à la concertation du projet.
- tenue de deux permanences, en Mairie les 1/07/2022 de 12 h à 15 h et le 12/08/2022 de 14h à 17h, en vue d'apporter des précisions aux habitants qui le souhaiteraient,
- information relative au projet et à la concertation dans le magazine communal,

- affiche dans le hall de la Mairie informant de la concertation.

Le contenu de la concertation a été défini, au regard des deux réunions d'information tenues préalablement à la concertation réglementaire.

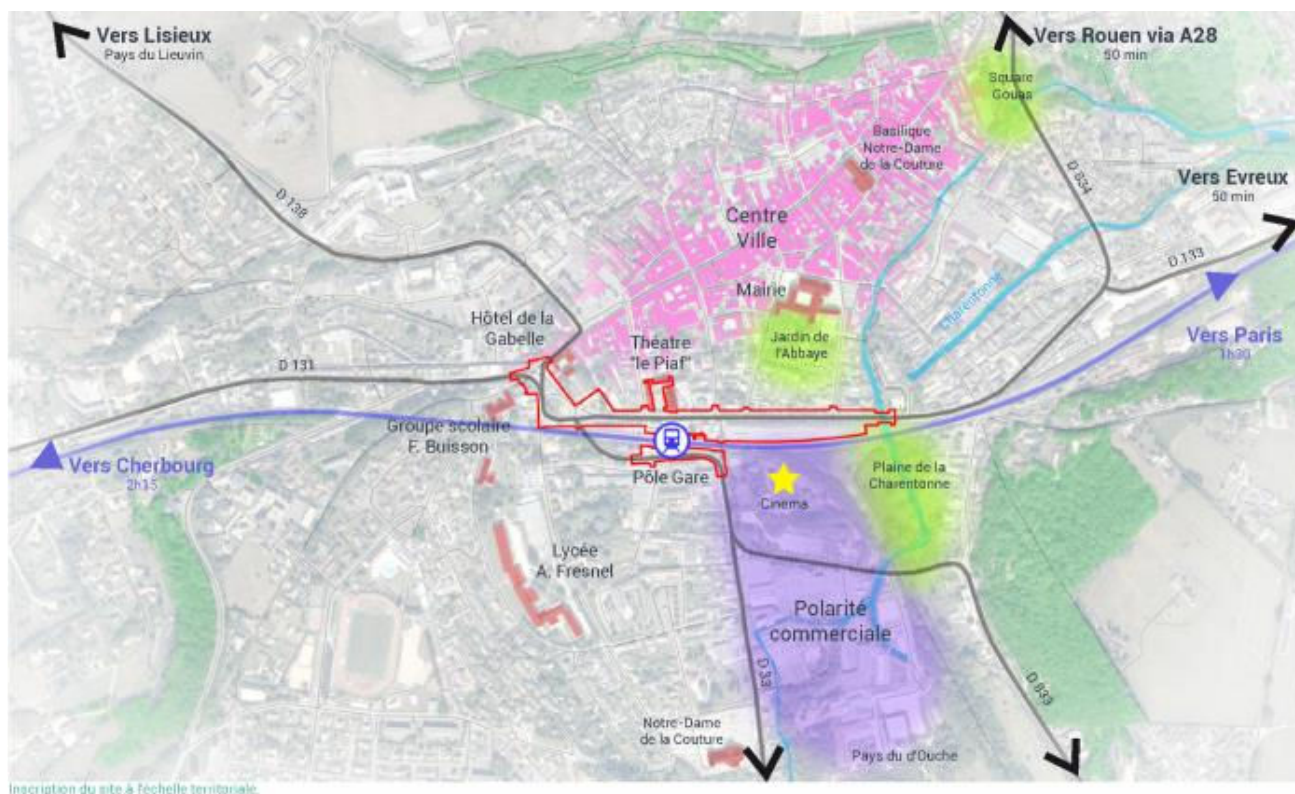
Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre confié par la ville, l'agence Attica, urbanisme et paysage, a en charge la restitution de la démarche de concertation en vue de permettre à la ville d'en arrêter le bilan.

1 Les éléments contextuels du projet

1.1 Le contexte du projet

Le projet de réaménagement des abords de la gare se situe dans politique plus large, engagé par la commune, **de redynamisation du sud du territoire** dans l'optique de renforcer son attractivité et valoriser ses atouts urbains, paysagers et économiques : complexe cinématographique ou encore la plaine de sport de la Charentonne.

Le secteur gare constitue ainsi une articulation entre ces nouvelles dynamiques et le centre-ville patrimonial. L'enjeu de sa transformation en pôle d'échange multimodal attractif ne concerne pas seulement sa rénovation de surface (sols, espaces verts, mobilier...), mais surtout **une mise en cohérence globale des aménagements et des fonctionnalités à l'échelle du quartier et de la ville.**



En choisissant de requalifier le quartier de la gare, les élus expriment clairement leur volonté d'intervention sur l'espace public dans le cadre d'une réflexion globale et collégiale pour fabriquer des espaces publics fédérateurs des habitants, en synergie avec les activités de la ville, catalyseurs de son dynamisme et porteurs de son identité.

1.2 Les attendus du projet

La formulation des attendus du projet a, d'abord été initiée par une réflexion qui a débouché sur la définition du programme d'aménagement en juillet 2021.

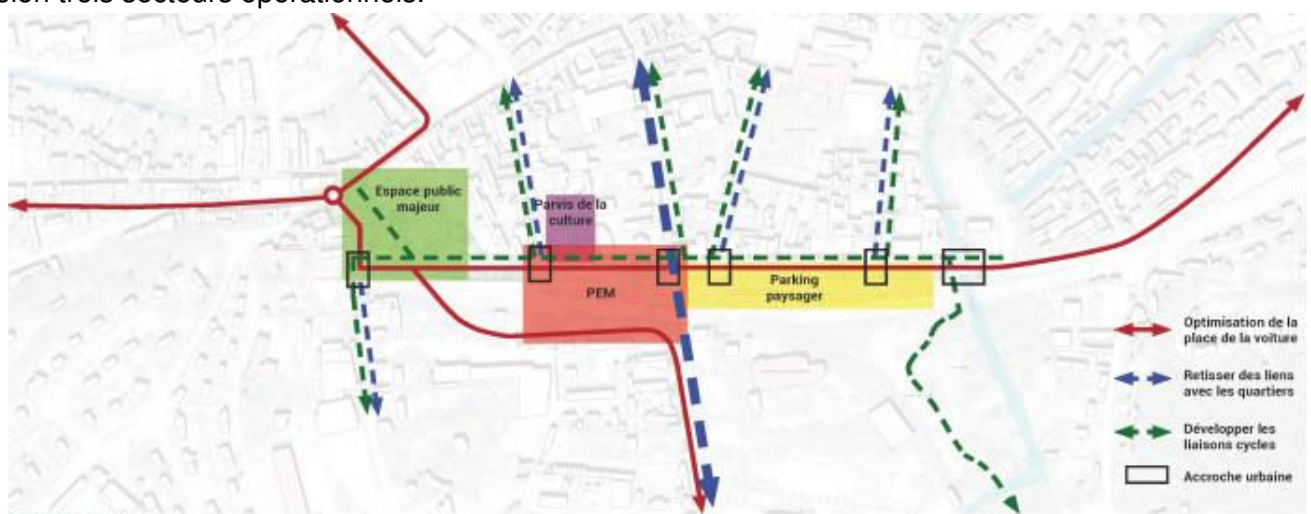
Les enjeux d'aménagement identifiés à ce stade sont les suivants :

- **transformer la frontière urbaine du boulevard Dubus en véritable liaison** avec les polarités et quartiers de la ville,
- **rendre lisibles, confortables et accessibles les liaisons pour tous les modes,**
- **créer une identité propre à l'aménagement** en s'appuyant sur le patrimoine bernayen, et le développement du végétal.
- **Mise en sécurité des cheminements piétons.**

Les études de maîtrise d'œuvre, conduites en réponse au programme, ont permis d'approfondir et d'enrichir ces attendus en formulant les objectifs suivants :

- **Retisser des liens avec les différentes pièces urbaines** avoisinantes à l'aide de liaisons douces renforcées.
- **Mettre en valeur le patrimoine bâti bernayen**, à travers la valorisation des vues vers le bâti emblématique (hôtel de la Gabelle, théâtre, gare, etc.), sur le boulevard Dubus et ses alignements d'arbres et vers le grand paysage (les coteaux boisés de la butte madame).
- **Redonner une identité propre au quartier de la gare** pour mettre fin au manque de caractère de cette entrée de ville et participer à la déclinaison d'une identité d'aménagement Bernayenne à travers l'emploi de matériaux de sol, de mobiliers qui sont cohérents à l'échelle de la ville.
- **Optimiser la place de la voiture** et les circulations viaries pour fluidifier et clarifier le fonctionnement des flux motorisés.
- **Donner la part belle aux modes actifs** pour favoriser l'intermodalité et l'évolution des usages. Il s'agit de faire du quartier de la gare un point emblématique des mobilités douces, avec notamment une liaison douce affirmée entre la voie verte, la gare et le centre-ville.
- **Mettre au cœur de cette requalification les problématiques environnementales** pour faire du quartier de la Gare la vitrine du Bernay de demain. Il s'agit de renforcer la place de la nature à l'échelle du quartier afin de créer de véritables espaces agréables à vivre et propices à l'accueil d'une biodiversité satisfaisante en milieu urbain.
- **Créer une émulation de projet autour de cette requalification** pour construire un espace avec les acteurs du site (habitants, commerces, associations...) afin de répondre aux besoins et d'anticiper aussi ceux de demain évoqués ci-dessus.

Ces objectifs sont mis en œuvre dans le projet présenté à la concertation, par un parti différencié selon trois secteurs opérationnels.



Les 3 secteurs opérationnels que sont la place Verdun, le pôle d'échanges multimodal et son parking paysager, et le boulevard Dubus, constituent un ensemble qui forme l'entrée de ville principale de Bernay. Véritable articulation urbaine, la place Verdun concentre les flux automobiles de la commune et des communes avoisinantes tandis que la gare constitue la porte d'entrée de la ville pour les touristes et navetteurs à destination de Paris, Rouen, Caen, etc.

Les orientations de projet envisagées pour chaque secteur sont les suivantes :

Place de Verdun :

- **Création d'un vaste espace public à fort caractère végétal**, permettant d'exprimer une entrée de ville valorisante, de prolonger le jardin de l'hôtel de la Gabelle, et d'assurer des liaisons de qualité pour les circulations douces,
- **Aménagement d'un plateau piéton au débouché de la rue Kleber Mercier** pour marquer et sécuriser les traversées piétonnes/cycle sans interrompre le flux automobile,
- **Implantation de traversées sécurisées régulières** du boulevard Dubus et de la rue Kléber Mercier pour faciliter l'accès aux différentes polarités. La sécurisation des accès pourra être renforcée par la création de refuges piétons ainsi que proposé en réponse aux questions du maître d'ouvrage,
- **Implantation de stationnements dédiés** pour les cars scolaires, sur le boulevard Dubus,
- **Intégration de la zone d'attente à destination des lycéens au cœur de la place** avec du mobilier d'assise et d'agrément,
- **Passage à sens unique de la rue Kleber Mercier** pour apaiser les liaisons piétonnes et cycle vers le lycée A. Fresnel.

Abords de la gare :

- **Création d'un vaste parvis piéton**, côté Nord, du bâtiment gare jusqu'au passage sous les voies ferrées, procurant des conditions d'attente confortables et préservées de la circulation,
- **Création d'un véritable parvis, côté Sud**, avec végétalisation et offre de stationnement, dépose minute, etc.
- **Mise en scène du patrimoine architectural** de la gare mais aussi de l'ancienne école Jules Ferry,
- **Mise à niveau de la chaussée pour favoriser les perméabilités transversales**, et les modes doux, au moyen d'une zone 20,
- **Utilisation de matériaux qualitatifs** pour caractériser l'importance du lieu et une identité propre,
- **Implantation de mobilier urbain en lien avec les usages de l'intermodalité** : assises, accroche vélo, locaux vélos sécurisés,
- **Végétalisation importante des parvis**, pour un confort d'usage et limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain,
- **Aménagement spécifique de l'espace Jules Ferry** pour favoriser les usages liés aux équipements riverains,

Boulevard Dubus et parking "Sernam" :

- **Réduction de l'emprise de la chaussée** pour de nouveaux usages tout en conservant du stationnement.
- **Amélioration des liaisons douces** : circulation piétonne confortée sur chaque trottoir, liaison cyclable qui desservira tout le quartier et le connectera aux quartiers voisins,
- **Conservation et la valorisation des alignements** d'arbre existants, en végétalisant les pieds d'arbres,
- Réduction des emprises de stationnement en implantant du **stationnement longitudinal** dans les deux sens de circulation,
- **Création des plateaux piétons** au débouché de chaque rue. Ces accroches urbaines se distingueront de la section courante par une mise à niveau de la chaussée pour ralentir le flux automobile,
- **Requalification du parking** avec réalisation d'un traitement paysager et l'amélioration fonctionnelle de la géométrie des places et des accès.
- **Ouverture visuelle du parking** sur le boulevard par le remplacement du mur en brique par un garde-corps ajouré.

À l'échelle de tout le projet, une approche thématique de l'aménagement permet de faire ressortir les éléments suivants :

Espaces libres

Les espaces libres sont les espaces du projet non affectés à la fonction automobile (circulation et stationnement). Leur surface passe de 12 058 m² à 19 263 m² soit une augmentation de 22%. Au sein de cette surface les espaces verts représentent 3 570 m² soit une augmentation de 11%.

Organisation de la circulation.

Le projet s'inscrit dans une rationalisation de la place de la voiture avec une diminution des emprises circulées, une modification du traitement des intersections et une modification des vitesses autorisées.

Les principales modifications sont les suivantes :

- création d'une zone de rencontre (zone 20) devant le parvis de la gare : priorité des modes doux.
- réduction de la vitesse sur le boulevard Dubus au travers d'un jalonnement de plateaux piétons.
- suppression du carrefour à feux sur la rue A. Leprévost et la rue de la victoire.
- création d'un carrefour à feux pour le croisement Bd Dubus / rue Ordéric Vital.

L'ensemble de ces modifications ont fait l'objet d'une modélisation dynamique, sur la base de comptages du trafic actuel, afin d'en garantir la fluidité. Ces modélisations ont été présentées à la réunion publique du 22 avril 2022.

Stationnement

La réorganisation du parking "Sernam" avec des dimensions de places et des circulations conformes aux recommandations entraîne une perte d'une cinquantaine de places. Pour compenser cette modification le projet prévoit, d'une part la création d'une vingtaine de places nouvelles côté Sud, et d'autre part la transformation de places, actuellement en zone bleue, en stationnement libre, de manière à dégager une offre, à destination des usagers de la gare sensiblement équivalente à la situation actuelle.

Bilan arboré

Sur les 123 arbres existants, 17 doivent être abattus (pour cause d'état phytosanitaire ou de réaménagement), 184 arbres nouveaux sont prévus, portant le nombre d'arbres à 290, soit 167 de plus que la situation actuelle.

Désimperméabilisation

A l'état initial, les surfaces imperméables représentent 90% de la surface. Après projet elles seront ramenées à 61%.

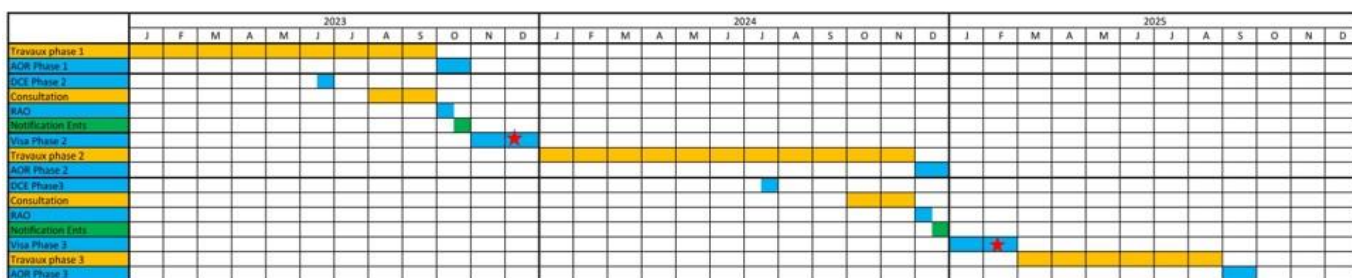
1.3 Le calendrier du projet

La réalisation des travaux est prévue en trois phases :

Phase 1 : Place de Verdun avec un début de travaux en janvier 2023

Phase 2 : Parvis de la gare, avec un début de travaux en janvier 2024

Phase 3 : Boulevard Dubus avec un début de travaux en mars 2025



Concertation ★

2 Le déroulement et les modalités de la concertation

Organisée du 20 juin au 12 août 2022, la concertation avait pour objectif de recueillir les premiers avis et remarques sur les orientations de projet, après la présentation qui en avait été faite aux habitants le 22 avril 2022, et le 6 mai 2022 aux acteurs économiques.

2.1 Les objectifs d'information et de concertation

Objectifs d'information

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la concertation prévue pour "*La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants*", vise à associer le plus tôt possible, les habitants, les associations locales ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration du projet d'aménagement.

Ainsi la ville de Bernay, après avoir procédé à deux réunions d'information, a mis à disposition du public, en Mairie, un dossier rendant compte de l'avancement du projet au stade AVP, et deux permanences visant à apporter des précisions aux personnes qui le souhaitent.

L'objectif était de diffuser une information disponible et accessible, à l'ensemble des personnes concernées, afin de leur offrir la possibilité d'exprimer leurs attentes, remarques et idées, et favoriser l'échange des points de vue sur le projet.

Durant toute la durée de la concertation le public a eu la possibilité de consulter le dossier de concertation comprenant les documents suivants :

- Le document Programme pour la requalification du quartier gare,
- Le document de présentation projeté lors de la réunion du 22 avril 2022 ainsi que le compte-rendu correspondant,
- Le document de présentation projeté lors de la réunion du 6 mai 2022 aux acteurs économiques,
- Le dossier d'avant-projet de maîtrise d'œuvre.

Ces documents permettent d'avoir une information complète au regard du niveau de réflexion des études en cours.

Objectifs de concertation

Les échanges effectués lors de la réunion publique du 22 avril avaient permis aux élus de répondre à de nombreuses préoccupations formulées par les habitants.

Il a ainsi été jugé intéressant de produire ces éléments, (document de présentation et compte-rendu), dans le cadre de la présente concertation, afin de partager au mieux l'ensemble des informations avec les habitants, et leur permettre de formuler leurs observations, remarques et idées sur la base de documents facilement compréhensibles.

Pour formuler leurs observations les habitants ont eu à disposition une adresse mail dédiée, ainsi qu'un registre à disposition en mairie.

Annonce la concertation

Lors des réunions d'information préalables le maître d'ouvrage a invité les participants à se manifester dans le cadre de la procédure réglementaire de concertation à venir.

L'information sur la concertation a été effectuée, par l'affichage de l'arrêté ouvrant la concertation, l'information dans le magazine communal, l'apposition d'une affiche dans le hall de la mairie.



20 JUIN AU 12 AOÛT 2022

Transformation du quartier de la Gare : **Concertation publique, donnez votre avis !**

Registre en mairie
Permanences les 1^{er} juillet et 12 août
E-mail : concertation@bernay27.fr

BERNAVILLE.FR

2.2 Les modalités d'information et de participation

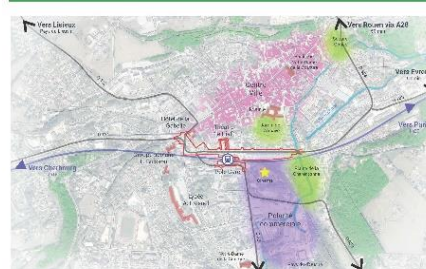
Les modalités d'information et de participation ont été arrêtées en tenant compte des deux réunions d'information préalable. Ainsi l'information sur le projet a été effectuée sur la base d'un dossier consultable en mairie et sur le site internet de la ville comprenant :

- le document programme, permettant de comprendre les enjeux de l'opération, les différents scénarios envisagés et les orientations d'aménagement retenues.
- le document de présentation projeté lors de la réunion du 22 avril, présentant le diagnostic du site et les enjeux du projet, extrait :



Transformation du quartier de la gare

UNE PORTE D'ENTRÉE DU TERRITOIRE



> Le quartier de la gare pensé comme la vitrine du Bernay de demain

UN QUARTIER ESSENTIEL



> Retisser des liens entre les espaces avoisinants à l'aide des liaisons douces renforcées

UNE REFORTE DES USAGES



> Optimiser la place de la voiture pour permettre l'émergence de nouveaux usages

Et le projet d'aménagement en cours de réflexion, extrait :

LA PLACE DE VERDUN



> Objectif 2 : créer une vaste place piétonne



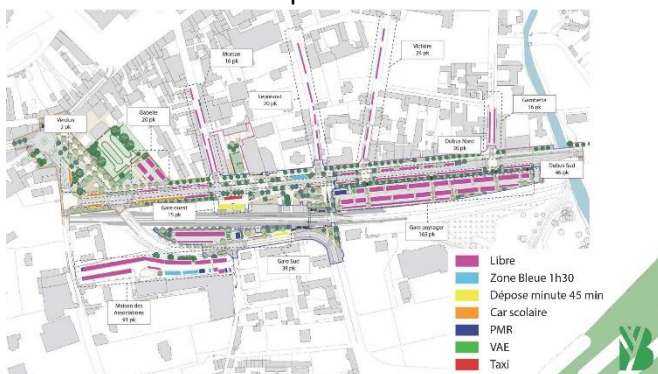
LE PARVIS DE LA MOBILITÉ



> Objectif 1 : pour la gare, création d'un parvis pour la gare, site emblématique pour Bernay et fédérateur de l'intermodalité



avec des zooms sur la question du stationnement et la circulation.



DONNÉES D'ENTRÉES ACTUELLES



Analyse statique : données de comptage du 22 au 28 novembre 2021
 Heures de pointe max : jeudi 16h30-17h30 et vendredi 16h15-17h15

Le compte rendu de cette réunion (cf. en annexe) permet de bien comprendre les préoccupations des habitants et les réponses apportées par le projet.

- Le dossier d'avant-projet de maîtrise d'œuvre, comprenant les pièces suivantes :

Liste des pièces du dossier AVP

Liste des pièces du dossier AVP			
	PIECES GRAPHIQUES	Echelle	Format
1	Plan		
1.0	Plan de situation	1-5000	A3+
1.1	Plan d'aménagement	1-500	A0+
1.2	Plan des revêtements et typologies de bordures	1-500	A0+
1.3	Plan d'implantation des mobiliers et ouvrages	1-500	A0+
1.4	Plan des typologies de plantation	1-500	A0+
1.5	Plan des principes de nivellement	1-500	A0+
1.6	Plan de signalétique verticale / horizontale	1-500	A0+

1.7	Plan des réseaux secs	1-500	A0+
1.8	Plan des réseaux humides	1-500	A0+
1.9a	Plan imperméabilisation existante	1-500	A0+
1.9b	Plan imperméabilisation projet	1-500	A0+
2	Coupe & détails		
2.0	Carnet de profil en travers	1-100	A3
	PIECES ECRITES		
3	Notice		
3.0	Notice descriptive :	SE	A4
	Présentation générale du projet		
	Usages et fonctionnement		
	Circulation		
	Stationnement		
	Matériaux (revettements de sol et bordure)		
	Mobilier (voirie, confort, propreté et éclairage)		
	Espaces verts (typologies de plantation et gestion)		
	Note procédure réglementaire		
	Note développement durable		
	Note dimensionnement des ouvrages		
	Note gestion des eaux pluviales		
	Note réseaux & concessionnaires		
	Note et schéma de phasage		
	Estimation sectorisée		
3.1	Analyse dynamique	SE	A4

Afin de permettre aux habitants de formuler leurs observations, remarques et idées, deux possibilités étaient offertes, soit avec un registre physique en mairie, soit avec une adresse mail spécifique créée pour la concertation.

Enfin, pour les personnes désireuses de précisions deux permanences ont été organisées, les 1er juillet 2022 et 12 août 2022, de 14 h à 17 h. Ces permanences ont été assurées par M. DUEZ, Directeur du pôle de l'aménagement Durable du Territoire, en charge du projet.

3 Analyse des contributions

Les contributions ont été reçues sur la boîte mail, par courrier, et lors des permanences :

8 contributions ont été reçues sur la boîte mail dédiée.

2 contributions ont été reçues par courrier.

4 contributions ont été formulées lors des permanences.

Ce sont au total 13 contributions qui ont été reçues car une même personne a formulé ses observations par courrier et lors d'une permanence.

Ce nombre total de 13 contributions peut paraître faible.

Il faut néanmoins pondérer ce jugement par l'importance de la participation des publics aux réunions préalables des 22 avril 2022 et 6 mai 2022.

En effet lors de la réunion du 22 avril 2022, 29 observations-questions ont été formulées, auxquelles les élus ont pu apporter des réponses en réunion.

De même lors de la réunion du 6 mai 2022, 13 observations-questions ont été formulées auxquelles les élus ont répondu.

L'article paru dans l'Eveil Normand du 4 mai montre que les informations sur le projet ont été largement abordées lors de la réunion publique.

Entre **Risle** et **Charentonne**

C'EST « LE PROJET PHARE » DE L'ACTUELLE MUNICIPALITÉ

Un métamorphose du quartier

Le « projet phare » du mandat de l'actuelle municipalité de Bernay vise d'être présenté aux habitants. Il s'agit de l'aménagement du quartier de la gare, pensé comme la vitrine de Bernay de demain. Cet aménagement est prévu en 2023, 2021 et 2025.

Le projet phare de Bernay vise d'être présenté aux habitants. Il s'agit de l'aménagement du quartier de la gare, pensé comme la vitrine de Bernay de demain. Cet aménagement est prévu en 2023, 2021 et 2025.

Des liaisons douces renforcées

Une et de faire la gare un lieu de vie agréable et sûr.

Plus de places libres, moins de zones bleues

Les chiffres du stationnement

411 places de stationnement sont prévues dans le quartier de la gare. 38 places de stationnement sont prévues dans le quartier de la gare. 165 places de stationnement sont prévues dans le quartier de la gare.

Non, la fontaine ne sera pas déplacée

La fontaine ne sera pas déplacée. Elle sera maintenue à son emplacement actuel.

Entre **Risle** et **Charentonne**

DE BERNAY ET IL VIENT D'ÊTRE PRÉSENTÉ AUX HABITANTS DE LA GARE DANS LES ANNÉES À VENIR

Le projet phare de Bernay vise d'être présenté aux habitants. Il s'agit de l'aménagement du quartier de la gare, pensé comme la vitrine de Bernay de demain. Cet aménagement est prévu en 2023, 2021 et 2025.

Un budget prévisionnel de près de 6 millions d'euros

Le budget prévisionnel de l'aménagement du quartier de la gare est de 6 millions d'euros.

Attention, la facture pourrait bien augmenter

Le budget prévisionnel de l'aménagement du quartier de la gare est de 6 millions d'euros. Cependant, la facture pourrait bien augmenter.

Parmi les 13 contributions reçues :

- 6 sont globalement favorables à des degrés divers dont 2 très favorables.
- 5 ne se prononcent pas sur le projet mais évoquent simplement des observations et des inquiétudes ponctuelles.
- 2 sont globalement défavorables.

Parmi les opinions favorables, la réduction de la place de la voiture au bénéfice des piétons et des vélos, ainsi que l'agrément de nouveaux espaces verts sont les principaux points mis en avant.

"J'ai pris connaissance de ce projet de grande envergure qui présente de grandes perspectives positives pour ce quartier. Je suis d'abord très heureuse de voir le carrefour transformé en un rond-point sécurisé. Je suis également très heureuse de voir la circulation à vélo facilitée."

"Il me semble important de donner un avis positif à cette rénovation car le plus souvent, seuls les mécontents s'expriment"

"Je suis très heureux que la ville se soit décidée à revoir l'ensemble de l'aménagement du boulevard Dubus et plus particulièrement la place de Verdun où les bernayens vont enfin profiter à pied de ce bel espace."

"Concernant le projet d'aménagement du quartier de la gare, que j'adore [...]"

Parmi les inquiétudes exprimées, on note des craintes sur les nuisances des travaux, et l'insuffisance des emplacements taxis, la réduction des stationnements pour les navetteurs, le fonctionnement de la circulation avec la mise en sens unique de Kléber Mercier, la modification du stationnement devant la maison des associations.

"Si je salue la volonté de réduire la place de la voiture, je voulais néanmoins vous faire part de mon inquiétude considérant le passage à 2 voies sur le boulevard Dubus, entre les rues de Morsan et Gambetta."

"Après consultation de votre nouveau plan d'aménagement de la gare, j'ai cru constater l'absence de places de stationnement réservées aux taxis ce qui poserait un gros problème [...] pour la clientèle qui sont la plupart des personnes âgées ou très chargées en bagages."

"Ça devient de plus en plus compliqué de se garer à la gare, des voitures sont garées des semaines sans bouger ..."

"Au niveau de la fontaine, la suppression du feu a été un vrai progrès. Cela fluidifie la circulation, alors qu'avant nous restions bloqués derrière la gare très longtemps aux heures de pointe."

"Merci de ne pas oublier l'accessibilité des propriétés privées, situées entre la place de Verdun et la gare."

Pour les opinions défavorables, on note des mises en causes de l'utilité de nouveaux espaces verts près des voies de circulation, ainsi que de l'utilité de pistes cyclables.

"Opposer à l'actuel projet dispendieux et grandiloquant, un modèle simple et bien moins cher."

"Un parc à cet endroit ? Ironont-ils s'y prélasser (les habitants), soulés par le bruit des voitures, les poumons encrassés par les effluves gazeux des véhicules ?"

"Une piste cyclable ? Est-elle vraiment utile ?"

"Je suis contre la réinstallation d'un feu tricolore à cet endroit." (Orderic Vital)

"Le projet ne comprend pas assez de places de stationnement aux abords des commerces"

"Le fait de créer des espaces paysagers devant la gare est une contrainte pour le fonctionnement de ce quartier de la ville qui est particulièrement vivant. Les facilités de stationnement et la fluidité de la circulation y sont prépondérants.

Les observations comportent également des suggestions certaines correspondent à des compléments du programme, d'autres viennent en contradiction avec les orientations programmatiques.

Les suggestions peuvent être synthétisées comme suit :

- utiliser le boulevard Dubus comme contournement de l'hypercentre, pour diminuer la présence de la voiture sur la rue Thiers.
- Supprimer la voie de droite entre la rue Kléber Mercier et le pont du chemin de fer.
- Proposer des usages pour l'espace rectangulaire libéré autour de la fontaine, marelle, maison à insectes, jardin partagé, boîte à livres, espace d'affichages artistique pour les écoles, etc.
- Ne pas limiter le stationnement vélo aux abords de la gare, au niveau du nouveau rond-point.
- Implanter des corbeilles de rue avec recyclage et sacs à crottes.
- Penser à poursuivre les infrastructures vélos initiées par le projet jusqu'aux structures fréquentées par les jeunes.
- Remplacer les feux prévus par une priorité à droite.
- Maintenir le passage souterrain de la gare pour les liaisons entre quartiers.
- Modifier l'implantation de la passerelle prévue pas la sncf, près du pont O. Vital pour qu'elle serve d'avantage aux quartiers.
- Rendre les places de parkings PMR, créées sur la maison récemment acquise, directement accessibles depuis la rue.
- Veiller à ce que la signalisation horizontale permette l'accès aux propriétés riveraines du boulevard Dubus.
- Porter à un minimum de 6 le nombre d'emplacements taxi.
- Prévoir 40 places de dépose minute.
- Augmenter le nombre de place de stationnement devant le café de la gare, et une place de livraison.
- Créer des places stationnement devant le Piaf.
- Créer des places de stationnement sur la place de l'école Jules Ferry.
- Implanter des toilettes publiques, en remplacement des toilettes de la gare condamnées.

Alors que certaines observations sont clairement incompatibles avec les orientations programmatiques du projet (augmentation de la présence de la nature en ville, diminution de la place de la voiture au bénéfice des modes actifs) les autres suggestions seront analysées dans la poursuite des études afin de permettre aux élus de préciser le projet.

4 Conclusion

Cette concertation réglementaire a permis d'informer le public sur le projet d'envergure du réaménagement du quartier de la gare.

Les élus ont par ailleurs souligné que la concertation a vocation à se poursuivre tout au long de la réalisation du projet.

Ce premier exercice aura permis de poser les principes directeurs du projet et de préciser au public les objectifs poursuivis par la municipalité au travers de cette opération ambitieuse.

Si la réunion du 22 avril (concertation facultative) a permis de réunir un nombre important d'habitants (environ une centaine) la concertation réglementaire a suscité une moins forte mobilisation.

Cette évolution peut s'expliquer par la complétude de la présentation et la densité des échanges entre les élus et les habitants. De fait, la plupart des questions soulevées en réunions préalables n'ont pas été reprise au cours de la concertation.

Il ressort de la concertation et des échanges avec les habitants deux points de crispation concernant l'offre de stationnement et la création d'un feu au carrefour du pont Orderic Vital. Ces deux points de divergences, même s'ils ne sont pas partagés par tous, doivent faire l'objet d'échanges et de communications approfondies dans les étapes ultérieures pour apporter les éléments de réponses techniques permettant d'étayer leur bien fondé.

D'une manière générale, cette concertation aura permis aux habitants d'appréhender les enjeux du projet et surtout de partager le potentiel de valorisation qu'il recèle pour l'image de la commune et les usages.

Alors qu'il n'y a pas eu de propositions alternatives d'ensemble du projet de formulées, susceptibles de remettre en cause les fondements du projet présenté, les contributions et propositions d'aménagement portant sur les diverses thématiques de l'aménagement permettront à la ville et au maître d'œuvre de nourrir la réflexion et ainsi de faire évoluer le projet.

Annexes :

- 1 – Programme pour la requalification du quartier de la gare, indice B. ERA, juillet 2021
- 2 – Présentation du projet pour la réunion publique du 22 avril 2022
- 3 – Compte-rendu de la réunion publique du 22 avril 2022
- 4 – Extrait de l'AVP mis à disposition pendant la concertation : Notice de présentation du projet.
- 5 – Arrêté du Maire fixant les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation.
- 6 – Affiche d'information de la concertation.